



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 19 mai 2026 à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Lucien Villeneuve, maire préside la séance à laquelle participent :

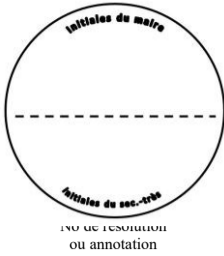
Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Monsieur Pierre-Luc Côté
Madame Najat Tremblay
Monsieur Sylvain Morel
Monsieur Richard Dufresne

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général.

11 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 02. Dossiers généraux
 - a) Circulation VHR secteur Chute-à-François
 - b) Demande fonds Péribonka
 - c) Rapport du maire
 - d) Rapport de gestion contractuelle
 - e) Rapport financier 2025 – Développement St-Honoré
 - f)
 03. Service de sécurité publique
 - a)
 04. Service travaux publics
 - a) Soumission - Gazon synthétique Saguenay
 - b)
 05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Rapport d'évaluation de service
 - c) Adoption second projet R-1013 concernant le zonage
 - d) Dérogation mineure 05-2026
 - e) Dérogation mineure 06-2026
 - f)
- QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME
06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande d'autorisation Fiesta
 - c) Demande d'autorisation tournoi de baseball
 - d) Demande d'aide financière Baseball St-Honoré



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

- e) Rapport financier 2025 - Centre récréatif
- f) Nomination conseil d'administration – Centre récréatif
- g)

07. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b) Demande d'aide financière – fête de la Saint-Jean
- c) Demande d'autorisation – fête de la Saint-Jean
- d) Projet jeunesse – écoles Jean-Fortin et La Source
- e)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers généraux

173-2026

2. a) Circulation VHR secteur Chute-à-François

ATTENDU QUE le règlement concernant la gestion des rues, routes, chemins publics et chemins de tolérance prévoit que la circulation de VHR est autorisée lorsqu'une résolution l'autorise et que la signalisation est en place.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Dufresne appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la circulation de VHR sur la portion du chemin du Cap à l'Est de l'intersection avec la rue Honoré. Il est également autorisé de circuler en VHR sur les chemins Goloka, de la Rive, de la Source, de la Cascade et de la Chute-à-François pour rejoindre les pistes dans le chemin du Cap à la hauteur du lot 5 730 560.

174-2026

2. b) Demande fonds Pérignonka

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers



175-2026

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à déposer une demande de subvention de 30 000\$ à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme « Fonds Péribonka » pour l'aménagement de l'avant champs en synthétique du 3^e terrain de balle pour un coût total de 83 244\$.

2. c) Rapport du maire

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé de Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire qui se lit comme suit :

Le rapport financier pour l'année 2025 a été déposé par les vérificateurs externes le lundi 20 avril 2026.

Dans son rapport, l'auditeur indépendant mentionne :

« À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ville de Saint-Honoré au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Les activités financières se sont soldées par un surplus de 68 624\$.

Vous pouvez consulter le sommaire du rapport financier qui a été présenté sur le site internet de la Ville de Saint-Honoré.

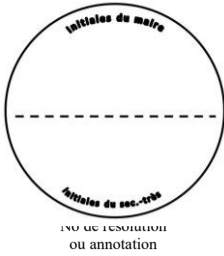
Au cours de l'année 2025, nous avons investi 7 901 067\$ afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts :

Administration générale

• Système de climatisation édifice municipal	63 799 \$
• Équipement informatique	49 296 \$
• Servitude de conservation	40 000 \$
	<hr/>
	153 095 \$

Sécurité publique

• Véhicule incendie (ancienne ambulance)	44 632 \$
• Équipement et outillage	40 871 \$
• Amélioration caserne (plancher)	32 284 \$
	<hr/>
	117 787 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Transport et voirie

• Amélioration garage	59 862 \$
• Lumière de rue	9 434 \$
• Pavage nouvelle rue	500 153 \$
• Site de neige usée	14 253 \$
• Réfection voirie	99 307 \$
• Resurfaçage rural	140 261 \$
• Parc industriel	42 866 \$
• Véhicules, équipements et machinerie	287 457 \$
• Développement de rue Domaine du Parc	79 449 \$
• Réfection chemin du Columbiun	921 183 \$
• Développement rue Villeneuve	21 068 \$
• Développement rues Dionne, Belley et Roussel	1 621 718 \$
	<hr/>
	3 797 011 \$

Hygiène du milieu

• Génératrice pour les puits	357 \$
• Construction nouveau puits d'eau potable	38 823 \$
• Aménagement nouvel écocentre	175 974 \$
• Réfection infrastructures boulevard Martel	2 261 193 \$
• Réfection rue Paul-Aimé-Hudon	14 404 \$
• Station de vidange VR	28 479 \$
• Réservoir Grands-Boisés	168 015 \$
• Réservoir rue Hôtel-de-Ville	192 297 \$
• Régulateur de pression rue des Chalets	64 141 \$
• Régulateur de pression rue des Bains	62 425 \$
• Station de pompage Nadeau (au bout Alizé)	7 816 \$
	<hr/>
	3 013 924 \$

Loisirs et culture

• Amélioration bâtiment patinoire	4 114 \$
• Bâtiment église	10 936 \$
• Achat bâtiment de l'ancienne Caisse	291 845 \$
• Aménagement ancien bureau de poste	70 990 \$
• Amélioration de parc	27 564 \$
• Rénovation Presbytère	9 112 \$
• Équipement et mobilier	11 662 \$
• Aménagement Pump Track	123 672 \$
• Trampoline géant	59 700 \$
• Rénovation du Centre récréatif	115 070 \$
• Équipement salle d'entraînement	94 585 \$
	<hr/>
	819 250 \$

Total des investissements

7 901 067 \$

Saint-Honoré est une ville dynamique et en santé, le conseil et moi-même travaillons tous avec le même objectif d'améliorer les services offerts à nos citoyens.



176-2026

2. d) Rapport de gestion contractuelle

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le dépôt du rapport de gestion contractuelle de 2025.

177-2026

2. e) Rapport financier 2025 – Développement St-Honoré

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvé le rapport financier de 2025 de Développement St-Honoré
qui présente un surplus de 9 414 \$.

3. Service de sécurité publique

4. Service travaux publics

178-2026

4. a) Soumission – Gazon synthétique Saguenay

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé par Richard Dufresne
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de Gazon synthétique Saguenay pour l'avant-
champs du 3^e terrain de balle au coût de 83 244 \$ plus taxes.

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

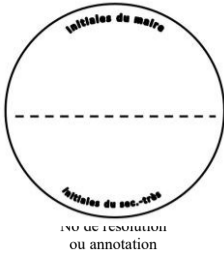
Aucun rapport

179-2026

5. b) Rapport d'évaluation de service

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'évaluation
du service d'urbanisme pour le mois d'avril.



180-2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

5. c) Adoption second projet R-1013 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 1013

Ayant pour objet d'autoriser l'usage bigénérationnel à la grille
des spécifications de la zone 62Rt du règlement de zonage 707

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 4 mai 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 1013 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

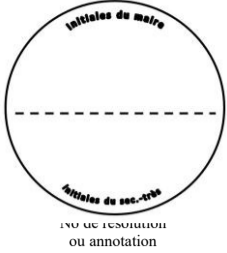
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

La grille des spécifications de la zone 62Rt est modifiée pour y ajouter l'usage bigénérationnel avec les notes 3 et 61.



ARTICLE 4

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en deuxième lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mai 2026 et signé par le maire et le directeur général.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

181-2026

5. d) Dérogation mineure 05-2026

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Sandra Gagnon et monsieur Frédéric Tremblay pour leur propriété du 500 chemin du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage en cour latérale qui serait à 3.04m de la façade de la résidence principale au lieu du 6.1m permis à l'article 4.2.3.1.31 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des murs projetée serait de 4.87m, soit 1.22m de plus que ce qui est permis et la porte serait de 4.26m soit 1.16m de plus que ce qui est permis, contrevenant à l'article 5.5.1.4 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 avril 2026;

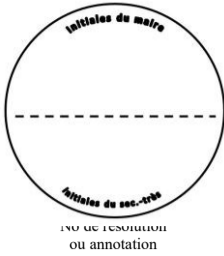
CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Sandra Gagnon et monsieur Frédéric Tremblay.

182-2026

5. e) Dérogation mineure 06-2026

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Michel Fortin pour sa propriété du 23 rue du Blizzard;



CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de rendre conforme un bâtiment déjà existant dont le toit dépasse de 0.29m avec la gouttière sur le terrain voisin, contrevenant aux articles du Code civil du Québec; CCQ-1991, a. 953. « *Le propriétaire d'un bien a le droit de le revendiquer contre le possesseur ou celui qui le détient sans droit; il peut s'opposer à tout empiètement ou à tout usage que la loi ou lui-même n'a pas autorisé.* » et CCQ-1991, a. 983. « **Les toits doivent être établis de manière que les eaux, les neiges et les glaces tombent sur le fonds du propriétaire** »;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de rendre conforme un bâtiment déjà existant dont la marge latérale n'est que de 0.29m avec la limite de propriété pour une marge minimale requise de 0.6m par l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE; le propriétaire a fourni une lettre du propriétaire voisin concerné, signé devant témoin, qui stipule accepter l'empiètement du toit;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé de Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Michel Fortin.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Soumission gazon synthétique

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

6. b) Demande d'autorisation Fiesta

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables de la Fiesta, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no. 972, d'animer à l'aide de haut-parleurs, les parties du tournoi de balle jusqu'à 4 heures du matin durant la période du 22 au 26 juillet 2026.



184-2026

6. c) Demande d'autorisation tournoi de baseball

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables de Baseball St-Honoré, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, d'animer à l'aide de haut-parleurs, les parties des tournois de baseball jusqu'à minuit qui auront lieu les :

- Tournoi Pee-Wee AA et Bantam AA 25 juin au 28 juin 2026
- Tournoi Atome/Bantam du 29 juin au 5 juillet 2026

185-2026

6. d) Demande d'aide financière Baseball St-Honoré

Il est proposé par Pierre-Luc Côté
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 4 000\$ pour le Tournoi provincial Atome Bantam de Saint-Honoré qui se déroulera du 29 juin au 5 juillet 2026.

186-2026

6. e) Rapport financier 2025 – Centre récréatif

Il est proposé par Pierre-Luc Côté
appuyé de Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvé le rapport financier de 2025 du Centre récréatif qui présente un surplus de 7 612 \$.

187-2026

6. f) Nomination conseil d'administration – Centre récréatif

ATTENDU QUE lors de son assemblée générale annuelle, il a été recommandé la reconduction de mandat pour les membres de la société civile œuvrant pour des organismes locaux;

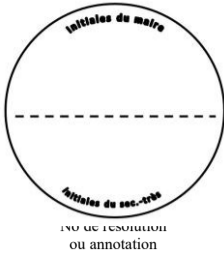
ATTENDU qu'il est d'intérêt public d'avoir des membres impliqués dans le milieu des loisirs et le communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Najat Tremblay, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient nommés pour siéger sur le conseil d'administration du Centre récréatif :

- Éliane Hudon (AFÉAS)
- Andréa Gagnon (Groupe Aide Action)
- Marie-Soleil Bradet (Maison des Jeunes)
- Danielle Beaulieu (Fadoq)

Et ce, pour un mandat de 3 ans.



7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

188-2026

7. b) Demande d'aide financière – fête de la Saint-Jean

Il est proposé par Pierre-Luc Côté
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit octroyée au Centre récréatif une aide financière pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste :

- Animation 10 000\$
- Technique 5 000\$

189-2026

7. c) Demande d'autorisation – fête de la Saint-Jean

Il est proposé par Pierre-Luc Côté
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables du Centre récréatif de Saint-Honoré, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, de faire jouer de la musique extérieure le 23 juin, jusqu'à 2h du matin le 24 juin dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean.

190-2026

7. d) Projet jeunesse – écoles Jean-Fortin et La Source

ATTENDU QUE les écoles Jean-Fortin et La Source ont démarré des projets alimentaires pour les deux écoles en 2024;

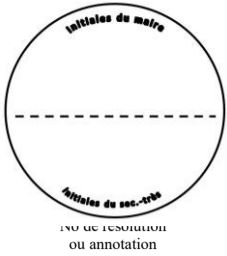
ATTENDU QUE la ville de Saint-Honoré a soutenu financièrement le démarrage de ces projets en versant des aides financières au cours des dernières années :

- 5 000 \$ en 2025
- 5 000 \$ en 2026

ATTENDU QUE les projets alimentaires contribuent à la réussite scolaire de notre relève;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Najat Tremblay, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Saint-Honoré appuie les écoles Jean-Fortin et La Source pour leur projet jeunesse et recommande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de soutenir leur projet dans le cadre de leur appel de projet jeunesse pour 2026.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

8. Lecture de la correspondance

9. Affaires nouvelles

10. Période de questions des contribuables

- Panneau lumineux orignaux

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 19h10 par Peter Villeneuve.

Je, Lucien Villeneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général